

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Mars 2018

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 26 Mars 2018

Date de convocation : 19 Mars 2018

L'An Deux Mille Dix Huit, le Lundi 26 mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 14, votants 15

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, FRIMIN Denis, LANDREAU-BONENFANT Cécile, PITAUD Marc, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : CHEBOUKI Nathalie ayant donné pouvoir à LANDREAU-BONENFANT Cécile, POTIER Stéphanie, TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile.

Secrétaire de séance : Mme BESSONNET Virginie.

Monsieur le Maire débute la séance en accueillant Monsieur Yann MASSONNEAU qui présente le dossier de consultation des entreprises des travaux d'accessibilité, de rénovation et d'extension de la salle du Villebon. Le projet a évolué légèrement depuis la présentation de l'avant-projet puisque les mètres ont augmenté. Il consiste en une rénovation globale du bâtiment pour permettre son accessibilité PMR via l'installation d'une rampe ainsi qu'une extension qui abritera de nouveaux WC dont un PMR, ainsi qu'un local de stockage et de rangement pour les associations. La consultation des entreprises aura lieu du 09 avril au 04 mai 2018 pour un démarrage des travaux à la mi-juin pour l'extension et en septembre pour l'intérieur de la salle.

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

FINANCES ET BUDGETS

Compte administratif 2017 budget commune

Sous la présidence de M. Richard SIGWALT adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2017 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	1.439.100,48	€
Recettes	2.073.351,13	€
Résultat de l'exercice :	634.250,65	€

Investissement

Dépenses	2.330.859,46	€
Recettes	1.736.244,80	€
Résultat de clôture (déficit)	594.614,66	€
Restes à réaliser en dépenses :	961.290,45	€
Restes à réaliser en recettes :	305.308,94	€

Hors de la présence de Monsieur GUERINEAU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2017.

Compte de gestion 2017 budget commune

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2017 budget commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ainsi présenté

Section Investissement

Dépenses réalisées	2.330.859,46	€
Recettes réalisées	1.736.244,80	€
Résultat de l'exercice	- 594.614,66	€
Résultat de clôture de l'ex.pécédent	+ 49.308,98	€
RESULTAT DE CLOTURE	- 545.305,68	€
RAR en dépenses	- 961.290,45	€
RAR en recettes	+ 305.308,94	€

Besoin de financement	655.981,51 €
-----------------------	--------------

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées	1.439.100,48 €
Recettes réalisées	2.073.351,13 €
Résultat de l'exercice	634.250,65 €

Décide d'affecter la somme de 634.250,65 € en section d'investissement (c/1068) et la somme de 545.305,68 € en résultat antérieur reporté en section d'investissement (c/001)

Vote du taux des impôts locaux 2018

Vu le Budget Primitif 2018 et le produit fiscal attendu,
Vu l'état 1259 transmis par la Préfecture, notifiant le produit fiscal attendu,
Considérant la nécessité de poursuivre l'évolution constante des taux sans trop greffer le budget des ménages,
Sur proposition des membres de la commission communale des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, décide l'augmentation du taux des impôts locaux de 1,5% soit

Taxe Habitation	16,96 %
Taxe Foncière Bâti	25,95 %
Taxe Foncière Non Bâtie	51,66 %

Budget primitif 2018

Le Conseil Municipal vote les crédits du Budget Primitif 2018 de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	2.119.778,70 €
Recettes	2.119.778,70 €

Investissement

Dépenses	2.887.731,01 €
Recettes	2.887.731,01 €

Adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2017 budget assainissement

Sous la présidence de M. Richard SIGWALT adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du service assainissement qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	143.125,10€
Recettes	170.331,72€
Excédent de clôture :	27.206,62€

Investissement

Dépenses	97.718,68€
Recettes	100.201,08€
Excédent de clôture :	2.482,40€
Restes à réaliser :	0

Hors de la présence de Monsieur GUERINEAU, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement 2017.

Compte de gestion 2017 budget assainissement

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2017 budget assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 qui s'établit de la façon suivante :

Section Investissement

Dépenses réalisées	97.718,68 €
Recettes réalisées	100.201,08 €

Résultat de l'exercice	+ 2.482,40€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	189.091,82€
RESULTAT DE CLOTURE	191.574,22€

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées	143.125,10€
Recettes réalisées	170.331,72€
Résultat de l'exercice	+ 27.206,62€
Résultat de clôture de l'exercice précédent	27.026,10€
RESULTAT GLOBAL	54.232,72€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 54.232,72 € en résultat antérieur de la section de fonctionnement (002)
191.574,22€ en résultat antérieur de la section d'investissement. (001)

Vote du Budget Primitif 2018 service assainissement

Le Conseil Municipal vote les crédits du Budget Primitif 2018 du service assainissement de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	149.632,72 €
Recettes	149.632,72 €

Investissement

Dépenses	325.776,22 €
Recettes	325.776,22 €

Adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2017 budget lotissement Priaureau

Sous la présidence de M. Richard SIGWALT, adjoint délégué aux finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017 du lotissement communal « le Priaureau » qui s'établit ainsi et l'adopte à l'unanimité.

Fonctionnement

Dépenses	37.010,01 €
Recettes	37.010,01 €

Investissement

Dépenses	37.010,01 €
Recettes	37.010,01 €

Compte de gestion 2017 budget lotissement Priaureau

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à émettre en raison de l'exactitude des montants, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Affectation des résultats 2017 budget lotissement Priaureau

Section d'Exploitation

Dépenses réalisées	37.010,01 €
Recettes réalisées	37.010,01 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat de clôture de l'ex.pécédent	192.480,92 €
RESULTAT GLOBAL	192.480,92 €

Section Investissement

Dépenses réalisées	37.010,01 €
Recettes réalisées	37.010,01 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat de clôture de l'ex.pécédent	-37.010,01 €
RESULTAT DE CLOTURE	- 37.010,01 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

D'inscrire la somme de 192.480,92 € en section d'exploitation (002)

De reporter la somme de - 37.010,01 € en section d'investissement. (001)

Vote du Budget Primitif 2018 Lotissement communal Le Priaureau

Le Conseil Municipal vote les crédits du Budget Primitif 2018 du lotissement communal le Priaureau de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	230.981,92 €
Recettes	230.981,92 €

Investissement

Dépenses	37.010,01 €
Recettes	37.010,01 €

Adopté à l'unanimité.

Vote du Budget Primitif 2018 Lotissement communal Le Gaveau

Le Conseil Municipal vote les crédits du Budget Primitif 2018 du lotissement communal le Gaveau de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses	1.330.000,00 €
Recettes	1.330.000,00 €

Investissement

Dépenses	1.300.000,00 €
Recettes	1.300.000,00 €

Adopté à l'unanimité.

Subvention communale au C.C.A.S.

Après avoir pris connaissance du projet de budget du Centre Communal d'Action Sociale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'inscription budgétaire de la subvention communale à verser au Centre Communal d'Action Sociale fixée à la somme de 4.320,99 euros.

Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre de l'Eco-PASS par le Conseil Départemental de Vendée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental de la Vendée a modifié son programme « Eco-PASS » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves (achat terrain et construction, VEFA et location-accession) en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

Monsieur le Maire précise que l'Eco-PASS est une aide forfaitaire de 3 000 € attribuée par la commune à hauteur de 1 500 € et de 1 500 € par le Conseil Départemental de Vendée.

Plusieurs conditions sont nécessaires :

- Les bénéficiaires devront répondre aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro,

- L'acquisition-amélioration ne concernera que les logements construits avant le 1er janvier 1990 en vue de l'occuper à titre de résidence principale,
- Les travaux d'amélioration énergétique devront atteindre un gain énergétique :
 - de 25% pour les logements acquis avec une étiquette inférieure ou égale à D,
 - de 40% pour les logements acquis avec une étiquette E à « sans étiquette » (cas par exemple d'une grange),
 - Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont éligibles,
- Les travaux devront être réalisés par des professionnels,

L'aide du Conseil Départemental est conditionnée au versement par la commune du lieu d'implantation d'une prime de 1500 € minimum.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait s'associer au Conseil Départemental pour cette Eco-PASS en attribuant une prime forfaitaire à l'accession à la propriété à hauteur de 1500 € par bénéficiaire soit un total cumulé de 3000 € ;

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable reçoive les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé. L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide

- de mettre en œuvre l'aide financière « éco-Pass » telle qu'exposée ci-dessus,
- de retenir les critères du Conseil Départemental pour accorder l'aide communale,
- que l'aide accordée par bénéficiaire sera de 1500 € quelque soit la composition familiale de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à 2 pour l'année 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
 - factures des travaux concourant au gain énergétique de 25% ou 40% selon le logement prévu par un audit énergétique.
- d'autoriser le Monsieur le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

Mise en place d'une aide financière attribuée dans le cadre d'un passeport pour l'accession

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental de la Vendée a modifié son programme « Eco-PASS » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves

(achat terrain et construction, VEFA et location accession) en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique.

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait continuer à apporter une aide forfaitaire de 1500€ aux ménages respectant les conditions suivantes :

- dont les ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ,
- qui sont primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale)
- qui construisent un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale sur le lotissement(ou sur la commune)

Concernant l'instruction des demandes, le Conseil Municipal souhaite que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie, association conventionnée par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie et du Développement Durable continue de recevoir les candidats à l'accession dans le cadre d'un rendez-vous personnalisé.

L'ADILE possède en effet, un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et de conseil en énergie permettant ainsi aux accédants à la propriété de tirer parti de leur projet dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide

- de mettre en œuvre l'aide financière à l'accession et de retenir les critères tels qu'exposés ci-dessus,
- que l'aide accordée par dossier sera de 1500€ quelque soit la composition familiale de celui-ci,
- d'arrêter le nombre de prime à 2 pour l'année 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents ci-après :
 - avis d'imposition N-2 du/ des bénéficiaire(s),
 - offre de prêt délivrée par l'établissement bancaire,
 - attestation de propriété délivrée par le notaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à venir se rapportant à cette affaire.

SIVU gendarmerie – modifications statutaires

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les statuts du SIVU gendarmerie prévoyaient que les charges relatives à la prise en charge des loyers des renforts saisonniers de gendarmes soient réparties entre 4 communes (Beauvoir, Bouin, Saint-Gervais et Saint-Urbain) puisque la commune de la Barre de Monts mettait un logement à disposition des renforts saisonniers. En 2017, les gendarmes saisonniers n'ont pu être logés sur la Barre de Monts.

Le comité syndical réuni le 05 mars 2018 a modifié et actualisé les statuts du SIVU Gendarmerie pour permettre la répartition des charges des logements des renforts saisonniers entre les 5 communes.

Il demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SIVU Gendarmerie de Beauvoir Sur Mer.

Emprunt lotissement communal le Gaveau

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de procéder à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du lotissement du Gaveau, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 650.000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler :	1 an
Montant du contrat de prêt :	650 000,00€
Durée du contrat de prêt :	9 ans
Objet du contrat de prêt :	financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2027

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	650 000,00€
Versement des fonds :	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 14/05/18, en une fois avec versement automatique à cette date.
Taux d'intérêt annuel :	taux fixe de 0,91%
Base de calcul des intérêts :	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :	échéances constantes
Remboursement anticipé :	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement :	0,10% du montant du contrat de prêt
---------------------------	-------------------------------------

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Demande de participation Union des commerçants fête de la musique

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a reçu une demande de participation communale de l'Union des commerçants gervinois. En effet, cette association souhaite organiser la fête de la musique le 21 juin sur la commune avec la venue de 3 groupes de musique. L'association sollicite donc le Conseil Municipal pour l'octroi d'une participation de 1.500€ correspondant aux cachets des orchestres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'attribuer à l'union des commerçants gervinois une participation communale de 1500€ afin d'organiser la fête de la musique le 21 juin prochain
- Indique que cette somme sera versée à l'issue de la manifestation sur présentation des factures des orchestres étant réellement intervenues.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Demande de subvention Conseil Départemental aide à la voirie de marais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental de la Vendée propose aux collectivités vendéennes un programme d'aide à la voirie de marais selon un règlement adopté le 12 juillet 2017. Le programme a pour objectif d'aider les communes dans l'entretien des routes situées sur la couche géologique d'argiles de marais. Pour 2018, au vu des travaux de voirie envisagés, une demande de financement pourrait être sollicitée pour les chemins du Grand Gandrillon et du Frêne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve les travaux de voirie de marais pour les chemins du Grand Gandrillon et du Frêne
- Sollicite une subvention d'un montant de 14.450€, auprès du conseil départemental de la Vendée dans le cadre du programme d'aide à la voirie de marais
- Accepte le plan de financement tel que présenté
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir pour ce dossier.

Stade des Primevères avenant aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre des travaux du stade des Primevères, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux, liés notamment à l'obligation d'installer une citerne afin de permettre au sable de se décanter et à des modifications mineures en cours de chantier.

L'avenant n°1 présenté par le groupement Guy Limoges/Charier TP s'élève à 38 105, 22€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Enquête publique CTMA des étiers de Sallertaine, de la Grande Taillée et de leurs bassins versants

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre du contrat territorial des milieux aquatiques des bassins versants des étiers de Sallertaine et de la Grande Taillée, le syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir sur Mer, présente un dossier à enquête publique, relatif au programme d'entretien et de restauration des cours d'eau et des marais. Cette enquête publique est ouverte du 12 mars au 13 avril 2018.

La commune est donc appelée à donner son avis sur cette demande.

Après échange, le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation.

VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 20/03/2018

Le Conseil Municipal prend connaissance du dernier compte rendu du Conseil d'Ecole, au cours duquel ont été abordés la vie de l'école, les effectifs, les activités scolaires en cours et à venir.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le Conseil Municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°09/2018 CTS LE BOUT DE CHATEAU à HENRY Sébastien, Chemin du Gaveau
N°10/2018 DUPONT Yoann à CHERRIERE Joëlle, 39 rue de la Marne
N°11/2018 MASSON Jean et Chantal à HILGER Dominique, 7 chemin du Gaveau
N°12/2018 BILLET Philippe à SARL SOLIMMO, 68 rue du Villebon
N°13/2018 PALVADEAU Martine à GALLAIS Magali, 7 rue du Prieuré

Rénovation salle des Primevères – avenants aux travaux

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre des travaux de rénovation de la salle des Primevères, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux

Lots	Intitulé	Entreprise		Montant de l'avenant HT	Montant du marché porté à (HT)
Lot 6	Menuiseries intérieures	MCPA	Avenant n°2	-327,52 €	14 505,95 €
Lot 11	Electricité	PILLET	Avenant n°1 (annule et remplace le précédent)	279,33 €	26 617,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Dossier de consultation des entreprises rénovation salle du Villebon

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°014-02-18 du 19 février 2018 selon laquelle le Conseil Municipal avait approuvé le projet de rénovation et d'accessibilité de la salle du Villebon. Le cabinet AM Architecture a réévalué le montant des travaux à 142 800€ HT. Il est donc proposé de valider le dossier de consultation des entreprises afin de lancer la procédure de consultation pour un démarrage des travaux à mi-juin 2018 pour l'extension et en septembre pour l'intérieur de la salle.

Après échange, le Conseil Municipal,

- Décide de réaliser les travaux de rénovation et d'accessibilité de la salle du Villebon
- Approuve le dossier de consultation des entreprises tel que présenté
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises conformément au Code des Marchés publics.

Travaux local d'activités douces

Le Conseil Municipal prend connaissance du montant des travaux estimé pour la création d'un local d'activités douces à proximité de la Mairie. Ce local devrait être mise à disposition des associations pour la rentrée sportive 2018/2019.

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS

Présentation de la nouvelle maquette de l'Echo Gervinois

L'assemblée prend connaissance de la maquette relookée de l'Echo Gervinois du printemps 2018 qui s'articule autour de nouvelles rubriques et de nouvelles couleurs, qui seront déclinées à chaque saison.

AFFAIRES GENERALES

Personnel communal – création de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le départ en retraite le 1^{er} août prochain d'un agent technique dédié au restaurant scolaire et à l'entretien de la Mairie.

De plus, l'agent en charge de l'urbanisme au service administratif a obtenu son concours de rédacteur territorial.

Monsieur le Maire propose donc

- De créer à compter du 1^{er} juillet 2018, un emploi d'adjoint technique à raison de 18h22 minutes par semaine selon un temps annualisé
- De supprimer du tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2018, l'emploi d'adjoint technique de 21h23 par semaine
- De créer à compter du 16 avril 2018, un emploi de rédacteur territorial à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2018 à raison de 18h22 minutes par semaine selon un temps annualisé
- de supprimer l'emploi d'un adjoint technique au 1^{er} août 2018 à 21h23 par semaine
- de créer à compter du 16 avril 2018 un emploi de rédacteur territorial à temps complet
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

QUESTIONS DIVERSES

Murets salle des Primevères

Monsieur le Maire indique que Monsieur MASSONNEAU, Architecte, a présenté le projet de murets devant la salle des Primevères afin d'empêcher les gens du voyage de s'installer sur l'espace vert. Les plans restent à affiner mais le projet est intéressant. Il insiste sur le fait que les travaux soient réalisés avant l'été.

Création d'une zone bleue parking de l'Eglise et de la poste

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur une possible installation d'une zone bleue sur le parking de l'Eglise et de la poste. En effet, ces parkings sont souvent occupés la journée par les voitures de covoiturage, des employés des commerces, du restaurant scolaire ou des enseignantes de l'école privée. Afin de favoriser le stationnement des clients des commerces, il pourrait être envisagé d'installer une zone bleue pour favoriser la rotation des véhicules ainsi que le principe des arrêts minutes pour les places de parking rue du villebon.

Dates à retenir

- Salon du livre : 7-8 avril 2018
- Repas des aînés : mercredi 11 avril 2018 à 12h30
- Troc plantes : 14 avril 9h30-17h parc de la salamandre
- Prochains Conseils Municipaux : lundi 14 mai 20h30 et 11 juin 2018 20h

Le Maire,

